

Lieux et conditions d'usage des locaux de formation :

La salle de code est agréée pour recevoir 25 personnes, et est homologuée pour recevoir des personnes à mobilité réduite ainsi que par la préfecture (E1705300020). Le local comprend une salle de cours, des chaises, un hall d'accueil avec un banc, des toilettes, et un espace bureau d'accueil.

Les horaires d'accès sont en fonction des cours collectifs, et de la permanence de secrétariat

- lundi 16h à 19h
- mardi, jeudi et vendredi 10h -12h, 13h -19h
- mercredi 10h30 - 12h, 13h -19h
- samedi 9h - 12h30

[Siège social : 7 place du 9 juin 1944](#)

53100 MAYENNE

02 43 04 37 77

Il faut 5 minutes (fonction de la circulation) pour aller du siège à la piste privée. Les leçons y débutent directement, ce temps est donc nul. La salle de cours peut également accueillir 25 personnes, et est homologuée pour recevoir des personnes à mobilité réduite ainsi que par la préfecture (E1605300020). Le local comprend une salle de cours, un bureau d'accueil, des toilettes, des chaises et des tables.

La piste étant privée, la circulation y est fermée au public. Les horaires d'accès sont en fonction des leçons demandées. Les véhicules y circulant appartiennent à l'auto-école exclusivement (sauf autorisation préalable avec les gérants).

[262 Rue de la Peyennière](#)

53100 MAYENNE